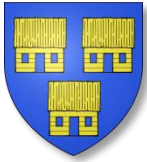


Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2016 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM BRUN Alain, CACHERA Jean-Pierre, M. LIEBENGUTH Henri, BATTIGELLO Raphaël, HENNINGER Jean-Marc.

Absent(s) excusé(s) : M. HANSBERGER Jean-Paul qui a donné procuration à M. SCHITTLY Bernard.

Absent(s) non excusé(s) : M. TROMMENSCHLAGER Philippe.

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 08/12/2015
- 2) Programme des travaux 2016 en forêt communale
- 3) Droit de préemption propriété Bitsch
- 4) Fondation du patrimoine : convention de financement
- 5) Orientations budgétaires : travaux et projets 2016
- 6) Divers

POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 08.12.2015

Le procès-verbal du 08 décembre 2015, remis à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2016 EN FORET COMMUNALE

Après avoir présenté le programme des travaux 2016 établi par l'ONF, relatif aux travaux d'entretien à effectuer en forêt communale, pour un montant de **2 450.00 € HT**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux quels sont les travaux à retenir pour 2016 ;
Considérant qu'il n'y a pas d'urgence dans la réalisation des travaux sylvicoles et d'infrastructure proposés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

NE SOUHAITE PAS engager de travaux d'entretien en forêt communale en 2016 ;

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 3 : DROIT DE PREEMPTION PROPRIETE BITSCH

Vu la déclaration d'intention d'aliéner du 07 janvier 2016 du bien suivant :

*Propriété BITSCH Jean-Pierre, au 41 rue principale à GUEVENATTEN –
Section 1 n°17 d'une superficie de 44,32 ares,*

au prix de 125 000.00 € (CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2009 instaurant un droit de préemption sur cette propriété ;

Considérant que la commune de GUEVENATTEN n'a pas de projet d'aménagement sur cette parcelle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

NE SOUHAITE PAS faire valoir son droit de préemption urbain.

Délibération approuvée par 9 voix pour et 1 abstention.

POINT 4 : FONDATION DU PATRIMOINE : CONVENTION DE FINANCEMENT

- Vu la demande de financement auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'un chantier international de jeunes pour restauration d'un rucher communal ;
- Vu l'accord de la Fondation du Patrimoine pour soutenir financièrement l'opération à hauteur de **7 072 €**, soit 74 % d'un montant de 9 522 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

EST FAVORABLE à l'organisation du chantier international de jeunes dont la mission principale sera de contribuer à la restauration du rucher ;

AUTORISE le Maire à signer avec la Fondation du Patrimoine la convention de financement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2016, et après avoir pris connaissance de l'excédent de fonctionnement de 323 577.34 €, le Conseil Municipal LISTE les travaux et opérations susceptibles d'être pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2016 :

- Finalisation de la reconstruction du rucher avec le « chantier jeunes » et plantation des haies
- Finalisation de l'étude de zonage d'assainissement et mise en place de la redevance
- Réalisation d'une étude de sécurité sur la RD14bis
- Extension du réseau d'assainissement au nord de la RD14bis
- Enfouissement des réseaux secs dans la rue principale
- Eclairage public de la Rue Principale
- Ravalement de la façade de la Mairie
- Ravalement de la façade du dépôt d'incendie
- Aménagement d'un placard dans le hall d'entrée de la Mairie-Ecole

POINT 6 : DIVERS

Zonage d'assainissement

L'enquête publique est désormais terminée, Mme BAUMANN, Commissaire enquêtrice rendra son rapport et ses conclusions dans le mois à venir.

Terrain BRUN Bernard

Afin de lever la servitude attachée au terrain du 10 rue principale, terrain faisant l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme, M. BRUN Michel, propriétaire de l'ancienne ferme située à proximité, a déposé une attestation en Mairie certifiant que le bâtiment d'élevage non classé dont il est propriétaire est désaffecté et n'abrite plus aucun animal depuis plus de 5 ans.

Suppression d'un fossé au lieudit « Wasserloch »

M. LORENTZ François, exploitant agricole à Sternenberg, demande la suppression d'un fossé au lieudit « Wasserloch » qu'il souhaite remplacer par un drain sur toute sa longueur, ceci, afin de raccorder les deux terrains qu'il exploite sur la commune de Guevenatten.

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas la disparition du fossé.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Renouvellement du fermage

Les contrats de location des terres communales arriveront à échéance le 10 novembre 2016.

Plusieurs candidats à la location se sont manifestés ayant pour projets le maraichage bio et la production de fourrage.

Construction DIETEMANN Dominique

Le chantier a démarré : la SOGEST est intervenue pour le raccordement au réseau d'eau potable.

JH terrassement est intervenu pour le branchement au réseau d'assainissement collectif mais en omettant de prévenir la commune. Le contrôle n'a, par conséquent, pas pu être effectué.

De plus, vu la hauteur d'implantation de la construction de Mme Dominique DIETEMANN, un courrier lui sera adressé lui préconisant la mise en place d'un clapet antiretour dans son installation sanitaire, la commune déclinant toute responsabilité en cas de remontée des eaux usées dans son réseau d'évacuation.

Journée citoyenne : Elle sera organisée le samedi 30 avril 2016

Feu de carnaval : Organisé par l'Association du Vallon du Traubach le 5 mars 2016 sur l'ancien site de la décharge.

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 09.02.2016**

ORDRE DU JOUR

- 1) Programme des travaux 2016 en forêt communale
- 2) Approbation du procès-verbal du 08/12/2015
- 3) Droit de préemption propriété Bitsch
- 4) Fondation du patrimoine : convention de financement
- 5) Orientations budgétaires : travaux et projets 2016
- 6) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal		
BILGER Thérèse	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration à SCHITTLY Bernard	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal	Absent	